Démantèlements de trafics de stupéfiants sur le Bassin

Trafic de produits stupéfiants : 4 personnes interpellées par les gendarmes à Gujan-Mestras.

Après plusieurs mois d'enquête, les gendarmes de la brigade de Gujan-Mestras et de la brigade de recherches d'Arcachon ont interpellé, le 05 juillet 2021, une équipe de trafiquants de drogues.

S'approvisionnant dans la périphérie bordelaise, les quatre complices gujanais, eux-mêmes amateurs de substances illicites, vendaient régulièrement des produits stupéfiants particulièrement de la cocaïne à une trentaine de personnes résidant sur le sud bassin d'Arcachon.

Les investigations diligentées par les enquêteurs permettent d'établir que l'équipe, active depuis plus d'une année, vendait mensuellement près de 150 grammes de cocaïne soit au total un profit estimé à plus de 80 000 euros.

Les perquisitions effectuées ont permis la saisie d'un véhicule, de stupéfiants (cocaïne et cannabis), d'armes, de téléphones portables et d'argent liquide.

Bien que minimisant leur implication, les trafiquants reconnaissaient, lors des auditions, s'adonner à cette activité illégale.

Deux sont placés en détention provisoire, deux sous contrôle judiciaire en attente de leur jugement dont l'audience est prévue le 04 août prochain au tribunal judiciaire de Bordeaux. Une décision de justice sera également rendue sous peu à l'égard des consommateurs impliqués dans cette affaire.

La fin de deux ans de trafic au Teich

Le 30 juin 2021, les gendarmes de la brigade de recherches d'Arcachon mettent un terme à un trafic local de produits stupéfiants qui sévissait depuis deux années sur le sud du bassin d'Arcachon.

Les perquisitions ont permis la saisie de produits stupéfiants (175g de cocaïne et 2 kilogrammes d'herbe de cannabis), près de 30 000 euros en liquide, un véhicule de marque Renault de type Clio ainsi que des objets de luxe (montres, sac…).

Le trafiquant, un adulte résidant au Teich, a été placé en garde-à-vue.

Sans profession, ce dernier a reconnu s'adonner à cette activité illégale depuis l'été 2019 via le réseau Snapchat.

Au total, il a avoué avoir vendu près de 30 kilogrammes de cannabis et 800 grammes de cocaïne pour un bénéfice d'environ 89 000 euros.

Jugé le 02 juillet 2021 en comparution immédiate par le tribunal judiciaire de Bordeaux, il a été condamné à deux ans d'emprisonnement dont une année avec sursis ainsi qu'une amende de 8000 euros.